
Introduction

Lise Brun and Patrick Taillon

🔗 <https://publications-prairial.fr/droit-public-compare/index.php?id=675>

Electronic reference

Lise Brun and Patrick Taillon, « Introduction », *Droit Public Comparé* [Online], 4 | 2025, Online since 01 juillet 2025, connection on 01 juillet 2025. URL : <https://publications-prairial.fr/droit-public-compare/index.php?id=675>

Copyright

CC BY-SA 4.0



Introduction

Lise Brun and Patrick Taillon

TEXT

- 1 Les relations scientifiques entre la France, le Canada et, surtout le Québec, sont soutenues par d'anciens et nombreux dispositifs gouvernementaux dont la plupart datent de la Révolution tranquille du début des années 1960. Depuis, ces relations n'ont cessé de se développer et de s'enrichir, notamment grâce à la trajectoire de nombreux jeunes chercheurs et chercheuses qui, par curiosité personnelle, et encouragés par leur direction de recherche, ont décidé d'entreprendre des travaux de comparaison des droits publics français et canadien.
- 2 Les deux auteurs responsables d'introduire cette série d'entretiens sont d'autant plus attachés à la jeune recherche française comparatiste qu'ils ont eux-mêmes réalisé leur thèse de droit constitutionnel comparé en cotutelle entre la France et le Canada. À maints égards, nous nous sommes reconnus dans plusieurs des points qu'ont tenus ici à souligner Camille Bordère, Fannie Duverger et Jonathan Sellam.
- 3 Ces trois riches entretiens font donc plus qu'attester de l'excellence de leurs thèses, ayant pour objet respectif le discours doctrinal franco-québécois sur la justice algorithmique, la représentation coutumière autochtone en France et au Canada, et l'évolution des systèmes constitutionnels d'anciens dominions du Royaume-Uni. Ils témoignent aussi des défis méthodologiques et épistémologiques que partage l'ensemble de la communauté des comparatistes.
- 4 Chaque témoignage qui suit révèle une expérience de recherche singulière, marquée par les défis et les découvertes propres au droit comparé. Pourtant, au-delà de ces expériences individuelles, ces entretiens montrent clairement l'apport des recherches doctorales menées en droit public comparé. Ils soulignent en effet comment ces travaux comparatifs permettent de porter un regard neuf et original sur les systèmes juridiques québécois, canadien et français. Ils révèlent également des ressemblances, parfois insoupçonnées, entre

ces systèmes, favorisant ainsi la circulation transatlantique des idées juridiques. Cette circulation, précieuse, ouvre la voie à des réflexions inédites et à des réformes prometteuses dans chacun des territoires étudiés. Enfin, ces recherches comparées encouragent l'émergence de collaborations scientifiques durables, tout en inspirant de nouvelles approches et méthodes en matière de recherche et d'enseignement du droit public.

- 5 Ces entretiens devraient éveiller de nouvelles vocations chez tous ceux qui seraient tentés de réaliser leur thèse en droit public comparé France – Canada. C'est tant mieux : comme remarqué très justement par Camille, Fannie et Jonathan, s'agissant des formes d'État, de l'aide médicale à mourir, du respect de la laïcité ou encore de tant d'autres questions juridiques faisant régulièrement l'actualité, la comparaison entre nos systèmes juridiques offre encore de fécondes avenues de recherches. À ces trois récents docteurs français et aux autres, nous souhaitons par conséquent de nouveaux et tout aussi riches voyages intellectuels au Québec et au Canada.

AUTHORS

Lise Brun

Stagiaire postdoctorale Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

IDREF : <https://www.idref.fr/198709307>

Patrick Taillon

Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval

IDREF : <https://www.idref.fr/149231504>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000123690655>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/16585973>